

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

N° 23-247

Service : Direction de la Cohésion Sociale

Objet : Convention entre la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse et Mme Patricia MEUNIER (131 route de Bécalet 01380 Saint Cyr sur Menthon) pour l'organisation d'ateliers musicaux à l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant « Câlins et Trotinettes » à CONFRANCON.

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU BASSIN DE BOURG-EN-BRESSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5211-10 ;

VU le Code de la Famille et de l'Action Sociale et notamment les articles L.214-1 et suivants et D.214-1 et suivants ;

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L.2324-1 et suivants et R.2324-1 et suivants ;

VU la délibération du Conseil Communautaire n° DC-2020-054 en date du 27 juillet 2020 donnant délégation d'attributions au Président, à charge pour celui-ci de rendre compte au Conseil des attributions exercées par délégation ;

VU l'arrêté n° 20-12 du 31 juillet 2020 portant délégation de fonction et de signature du Président à la 7^{ème} Vice-Présidente, Madame Virginie GRIGNOLA-BERNARD dans le domaine de l'Action Sociale et de la Petite Enfance, aux fins de prendre toute décision afférente à sa délégation et notamment prendre toute décision, lorsque les crédits sont inscrits au budget, concernant la préparation, la passation, l'exécution, le règlement, l'abandon ou la réduction de pénalités et le cas échéant, la résiliation de tout marché ou tout accord-cadre, ainsi que toute décision de même type concernant leurs avenants et leurs décomptes définitifs, et ce dans les conditions fixées par le Conseil pour la délégation d'attribution au Président ;

CONSIDERANT que les structures petite enfance veillent à la santé, à la sécurité à l'épanouissement et au bien-être des enfants qui leur sont confiés, ainsi qu'à leur développement ; qu'elles sont des lieux d'éveil et de prévention qui concourent à l'intégration sociale, conformément à la réglementation ;

CONSIDERANT que les découvertes multi-sensorielles participent au bon développement de l'enfant, à son éveil et à son épanouissement ;

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention pour définir l'intervention de Mme Patricia MEUNIER dans le cadre de la mise en place d'ateliers musicaux ;

DECIDE

DE CONCLURE une convention avec Mme Patricia MEUNIER pour définir l'intervention de Mme Patricia MEUNIER dans le cadre de la mise en place d'ateliers musicaux à l'Établissement d'Accueil du Jeune Enfant « Câlines et Trotinettes » à CONFRANCON.

La convention précise les points suivants :

- Les interventions seront assurées par une musicienne, Mme Patricia MEUNIER, 131 route de Bécalet 01380 Saint Cyr sur Menthon ;
- Les interventions se dérouleront au sein de l'EAJE « Câlines et Trotinettes » à Confrançon, une fois par mois de janvier à juin 2024. A raison de 6 séances de 9h30 à 10h30 (dont un atelier parentalité un samedi matin en juin). Le planning est à définir avec la responsable.
- Le coût total net des séances s'élève à 600 euros.

Monsieur le Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait à Bourg-en-Bresse, le 5 décembre 2023



Pour le Président et par délégation,
La Vice-Présidente

Virginie GRIGNOLA-BERNARD
déléguée à l'Action sociale et la Petite Enfance